

## Aisance aquatique - bassin Mallarmé – rentrée 2024

### Cadre institutionnel

Référence éducation nationale : circulaire, arrêté et note de service du 28 février 2022

- plan « prévoyance des noyades »

- **Aisance Aquatique AAQ / 4-6 ans** : « expérience positive de l'eau / capacité d'agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique / savoir se sauver » - stage massé

(remarque : Savoir-Nager en sécurité (SNS) 7-12 ans)

### Organisation sur le bassin Mallarmé pour 2024-2025

- AAQ : priorité pour les **GS** puis pour les **MS** (pas de PS)

- **période 4 (mars-avril) et 5 (mai-juin)** : SNS et AAQ
  - créneaux mixtes : 1 classe SNS + classe AAQ et créneaux dédiés : SNS ou AAQ
  - les modalités ne sont pas encore arrêtées (filé / massé)

### Horaires :

#### Périodes 4 et 5 :

- précisés avec les plannings en fonctions des modalités retenues

### Taux d'encadrements réglementaires :

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe comprenant des élèves d'école maternelle et des élèves d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
de 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

Le groupe « classe » est un groupe constitué d'élèves de la même classe ou d'élèves de classes différentes (si décrochage).

- Sont comptés obligatoirement : l'enseignant et un MNS par groupe « classe »
- Pour un groupe « classe » (chaque groupe a son taux d'encadrement) :
  - **uniquement constitué d'élèves de maternelles** : taux d'encadrement « jaune » pour le groupe
  - **uniquement constitué d'élèves d'élémentaire** : taux d'encadrement « vert » pour le groupe
  - Si élèves de **maternelle et d'élémentaire mélangés** : taux d'encadrement « orange » pour le groupe
- Une classe *avec des maternelles* ayant **au maximum 19 élèves** peut être encadrée par 2 personnes agréées mais il est conseillé d'en prévoir une troisième.
- Afin de respecter les taux d'encadrements, des personnes bénévoles peuvent être agréées par les CPC (une partie théorique et une partie pratique : test SNS sans l'entrée dans l'eau par chute arrière)

### Sessions d'agrément pour les parents :

#### Rappel : Elle se fait en deux parties consécutives

- **une partie théorique** : réglementation / sécurité / apports didactiques...
- **une partie pratique** : test ASNS sans l'entrée en arrière dans l'eau (prévoir un maillot de bain / un bonnet de bain pour l'accès au bassin)

**Intervenant extérieur bénévole** : [lien](#) vers le site pour les différentes démarches  
Vous y trouverez tous les documents à compléter

**Plusieurs dates d'agrément seront proposées (des informations seront ajoutées ultérieurement)**

<b>Qr-code vers le sondage :</b>	
<b>lien vers le sondage :</b>	